



Arnaque sur bouquet tele et internet numericable

Par **menard**, le **10/01/2009** à **10:20**

Madame,Monsieur.Le01/12/2008 un commerciale de la societe Numéricable c'est présenté avec un de ces collègues à mon domicile.Suite aux différentes explications qu'il m'a fourni concernant un forfait télé+internet+téléphone pour 26,90euros par mois et 2 mois de gratuité si le contrat était signé avant le 01/01/2009,pour etre sur d'avoir bien compris,je résumé ce dont il venait de me parler avant de signer e contrat comme suis,je cite:moi "je ne paie rien j'usqu'a fevrier,et en fevrier je paie 76,90euros pour le matériel (frais de livraison compris) pour l'offre que vous me proposez." ce a quoi la réponse fut positive.Quelle n'a pas était ma surprise en découvrant ce mois-ci dans ma boite a lettre une facture de 92,90euros émise par cette société.Suite à différentes visites à leur agence un employé m'apprit que cette offre avait était présentée mais qu'elle ne l'était plus en janvier.Cependant meme si cette offre a vraiment existée comment se fait-il que l'on me la refuse?En outre l'absence de précisions sur ledit contrat a attirée mon attention,car après une lecture plus approfondie je m'aperçus du manque de précision du tarif indiqué.Au téléphone le commercial (un certain thierry) me répondit qu'une croix dans ne case autentifié cette offre.Qu'elle recours se présente à moi pour éclaircir cette affaire?Merci d'avance pour votre réponse.